



## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT VAUDOIS DES SOCIETES AVSH (ANCIENNEMENT COUPE DES SECTIONS)

- Epreuve de saut au barème A en 2 manches par équipe. En cas d'égalité de points, barrage pour les médailles à ~~105cm~~ 110 cm ( 1 cavalier par équipe). **Le chronomètre de la deuxième manche départage les équipes à égalité de point qui ne participent pas au barrage.**
- Aucune restriction de points pour les chevaux.
- Un cheval et un cavalier ne peuvent participer que dans une seule équipe.
- Le cavalier doit être membre d'une société affiliée à l'AVSH.
- L'équipe doit porter le nom de la société AVSH qu'elle représente.
- L'organisateur, en accord avec l'AVSH, se réserve le droit de limiter à 30% le nombre d'équipe dans la 2<sup>ème</sup> manche.
- Finance d'inscription : 120.- par équipe

### Formule 1 :

- Equipe de 3 cavaliers
- 21 obstacles de 85cm à 105cm, pas de combinaisons, mais obstacles naturels autorisés. Les obstacles peuvent être sautés dans les 2 sens. La 2<sup>ème</sup> manche peut être rehaussée.
- Chaque cavalier fait 7 obstacles. Le cavalier suivant démarre son parcours quand le cavalier précédent est rentré dans le box de départ.
- En cas d'élimination après 3 refus, le cavalier suivant prend le relais et termine le parcours du cavalier éliminé. Tous les obstacles doivent être franchis. L'équipe est éliminée après 9 refus
- Le chronomètre démarre quand le 1<sup>er</sup> cavalier franchit la ligne de départ. Le chronomètre s'arrête quand le dernier cavalier rentre dans le box de départ.

### Formule 2 (Coupe des Nations):

- Equipe de 4 cavaliers
- ~~1 parcours à 85cm, 2 parcours à 95cm et 1 parcours à 105cm~~
- 1 parcours à 80cm, 1 parcours à 90cm, 1 parcours à 100cm et 1 parcours à 110 cm.
- Au minimum 1 cavalier avec brevet et au maximum un cavalier avec licence N
- Les 3 meilleurs résultats de l'équipe sont pris en compte
- Si 2 cavaliers sont éliminés, l'équipe est éliminée du classement mais elle peut repartir dans la 2<sup>ème</sup> manche
- La 2<sup>ème</sup> manche peut être rehaussée.
- La 2<sup>ème</sup> manche est réduite



### **Dotation :**

- Flots au 30% des équipes.
- Prix en nature/bon/espèce aux 8èmes équipes: 200.-/équipe, 160.-, 120.-, 80.-, 60.-, 40.-, 40.-, 40.-.
- Plaques numérotées pour les 8èmes équipes.
- Les plaques doivent avoir le logo de l'AVSH (l'AVSH participe financièrement à l'organisation de cette manifestation)
- Echarpes aux cavaliers de l'équipe vainqueur.
- Médailles aux cavaliers des 3èmes équipes
- L'AVSH soutient cette épreuve ainsi :
  - Un montant forfaitaire en espèces +
  - Les médailles aux cavaliers des 3èmes équipes +
  - Les écharpes aux cavaliers de l'équipe vainqueur.

Echandens, le 26 janvier 2011

Dernières modifications : septembre 2019